



## DÉLIBÉRATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES

Séance du 13 avril 2023

Le treize avril deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 7 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 11 - Votants : 16

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mr Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Gwladys BRANGER, Mme Sylvie CHATELLIER et M. Vincent CAILLÉ

Absents excusés : Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à M. Stéphane ENTÈME), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ), Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à Mme Sylvie CHATELLIER), Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à M. Pascal BOUTON) et Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à M. Rodolphe BORRÉ)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHATELLIER

#### 2023-04-13-004– RÉNOVATION DE LA VOIRIE COMMUNALE – RUE DES QUARTERONS

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la commande publique,

**Considérant ce qui suit :**

En raison de l'état très dégradé de la rue des quarterons, le ComCo CVE (Cadre de vie-Voirie-Eaux) propose d'assurer la rénovation de la voirie communale de cette rue.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la rénovation de la rue des quarterons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et une abstention :

- DÉCIDE de rénover la rue des quarterons,
- DÉCIDE de lancer une consultation des entreprises afin d'assurer cette rénovation,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
COMMUNE DE MONNIERES



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance  
Sylvie CHATELLIER

Le Maire  
Benoît COUTEAU



Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 19/04/2023

S<sup>2</sup>LO

D ID : 044-214401002-20230413-2023\_04\_13\_004-DE